

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 13 janvier 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Mme Annie Lapointe est absente.

Formant quorum.

Ordre du jour

Ouverture

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. Administration

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 7 janvier 2020
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Projet de loi no 48 (fiscalité agricole)
- 1.7 Service de fourrière municipale, adhésion à l'entente avec le Refuge animal Inc. pour 2020

2. Finances

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de décembre 2019
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 novembre 2019
- 2.3 Autorisation, versement des quotes-parts à la Ville de Roberval pour 2020
- 2.4 Autorisation, versement des quotes-parts à la MRC Domaine-du-Roy pour 2020
- 2.5 Renouvellement de contrat d'entretien et de soutien du système informatique pour 2020
- 2.6 Autorisation d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire pour 2020
- 2.7 Taux d'intérêts et pénalité pour l'année 2020
- 2.8 Résolution autorisant les dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2020
- 2.9 Demande du Comité culturel Lac-Bouchette
- 2.10 Demande de la Fabrique St-Thomas d'Aquin, déneigement du stationnement de l'église
- 2.11 Renouvellement d'adhésion Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean
- 2.12 Demande de commandite – Club Passe-Partout
- 2.13 Autorisation de paiement – Magéco LMG
- 2.14 Autorisation de paiement – Groupe Géos
- 2.15 Autorisation de paiement – Construction MG
- 2.16 Autorisation de paiement – Environnement CA
- 2.17 Autorisation de paiement – Construction de l'avenir

3. Personnel

- 3.1 Emploi été Canada 2020

4. Matériel, équipement, fournitures

5. Propriétés et espaces loués

6. Sécurité publique

7. Transport routier

- 7.1 Acceptation du permis d'intervention pour des travaux d'entretien mineur et d'urgence suite à des bris sur le réseau routier du ministère des Transports

8. **Hygiène du milieu**
 9. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 9.1 Demande de l'entreprise Excavation Rénovation Drolet pour l'ajout d'un usage dans la zone 1co
 10. **Loisirs et culture**
 - 10.1 Travaux d'aménagement paysager – Parc Doyon
 11. **Varia**
 12. **Période de questions**
 13. **Levée de l'assemblée**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 20-001

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Résol. 20-002

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Résol. 20-003

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2019 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 7 JANVIER 2020

Résol. 20-004

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 7 janvier 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 7 janvier 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- Bibliothèque
- Église

1.6

PROJET DE LOI NO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Résol. 20-005

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette:

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre régionale, M^{me} Andrée Laforest, à la député M^{me} Nancy Guillemette ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ACCEPTÉE

1.7

SERVICE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE, ADHÉSION À L'ENTENTE AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. POUR 2020

Résol. 20-006

ATTENDU QU'une entente de contrat nous est proposée pour les services d'une fourrière municipale donnée par le Refuge animal pour l'exercice 2020;

ATTENDU QUE l'entente proposée a été uniformisée pour toutes les municipalités de notre MRC, il est demandé de fournir par la présente un accord d'adhésion ou non à l'entente;

ATTENDU QU'advenant où une Municipalité n'adhérerait pas à l'entente avec le Refuge animal, les citoyens de cette municipalité ne pourront bénéficier d'aucun service de la fourrière (euthanasie, abandon d'animaux, etc.) et ce, même s'ils paient de leurs poches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accepte d'adhérer à l'entente de services avec le Refuge animal inc. de Roberval pour l'opération d'une fourrière municipale, pour l'exercice 2020, au coût de 2 963,28\$ taxes incluses et ce, en fonction des services décrits à l'entente;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Résol. 20-007

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de décembre 2019 suivants soient approuvés :

Décembre 2019		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Bell	94,06 \$	176,20 \$
Hydro-Québec - pompage	227,78 \$	16 353,41 \$
Transport CJZ	14 849,02 \$	18 269,53 \$
MRC du Domaine-du-Roy	14 842,85 \$	14 842,85 \$
Transport CJZ	2 874,38 \$	- \$
Nadine Paradis	20,00 \$	150,00 \$
Caroline Roberge	20,00 \$	20,00 \$
Rina Thibeault	20,00 \$	20,00 \$
Marthe Gauthier	105,00 \$	105,00 \$
Marisa Gagné	105,00 \$	105,00 \$
Jean-Guy Boulianne	50,00 \$	50,00 \$
Nadine Paradis	130,00 \$	- \$
Chevaliers de Colomb	500,00 \$	500,00 \$
Cité étudiante de Roberval	50,00 \$	50,00 \$
Centre de ressources pour homme Optimum	50,00 \$	50,00 \$
Construction Bon-Air	7 456,52 \$	7 456,52 \$
Les jeux 1000 pattes	3 650,46 \$	3 650,46 \$
Groupe Géos	4 794,46 \$	4 794,46 \$
Environnement CA	1 609,65 \$	1 609,65 \$
Stéphane Audet paysagiste	2 184,53 \$	2 184,53 \$
Construction de l'Avenir	317 438,76 \$	317 438,76 \$
Groupe DLA	1 257,83 \$	1 257,83 \$
Construction MG	178 240,63 \$	178 240,63 \$
Entreprises JSM	2 291,57 \$	2 291,57 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	2 000,00 \$	2 222,55 \$
Guylain Thibeault	400,00 \$	400,00 \$
Postes Canada	98,87 \$	98,87 \$
Coop Chambord	802,18 \$	1 080,14 \$
Ghislaine M.-Hudon	303,45 \$	1 023,04 \$
Mageco LMG	31 265,09 \$	31 265,09 \$
Jean-Marie Larouche	175,00 \$	175,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	222,55 \$	- \$
Ghislaine M.-Hudon	719,59 \$	- \$
Brandt	2 556,23 \$	2 556,23 \$
Cain Lamarre	156,95 \$	156,95 \$
Martin Cloutier	97,18 \$	97,18 \$
Coop Chambord	277,96 \$	- \$
Électro-Ilnu	1 055,92 \$	1 055,92 \$
Enrofins environex	954,29 \$	954,29 \$
Ermitage Saint-Antoine	862,31 \$	862,31 \$
Excavation rénovation Drolet	776,08 \$	776,08 \$
Fonds d'information	56,00 \$	56,00 \$
Groupe Perron	1 542,10 \$	1 542,10 \$
H2O innovation	1 451,62 \$	1 451,62 \$
LCR	250,05 \$	250,05 \$

Mégaburo	237,61 \$	237,61 \$
Menuiserie Bolduc	17 649,84 \$	17 649,84 \$
Nutrinor énergies	4 104,81 \$	4 104,81 \$
Pompes Saguenay	558,80 \$	558,80 \$
Produits BCM	960,55 \$	960,55 \$
Resto-Grill 155	316,18 \$	316,18 \$
Signalisation Inter-ligne	871,51 \$	871,51 \$
Société canadienne des postes	608,86 \$	608,86 \$
SCFP	817,05 \$	817,05 \$
Tell Tech communication	1 427,21 \$	1 427,21 \$
Transport CJZ	546,13 \$	- \$
Jean-Pierre Tremblay	73,92 \$	73,92 \$
Vision Informatik	47,14 \$	47,14 \$
Bell mobilité	216,00 \$	216,00 \$
Hydro-Québec - aqueduc	3 973,83 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	1 031,54 \$	- \$
Bell - voirie	82,14 \$	- \$
Receveur général du Canada	9 002,32 \$	9 002,32 \$
Cogéco câble	38,52 \$	38,52 \$
Hydro-Québec - plage	66,31 \$	- \$
Visa	173,75 \$	173,75 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 694,84 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 836,59 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	4 113,96 \$	- \$
Ministère du Revenu	20 047,07 \$	20 047,07 \$
Hydro-Québec - CCCS	1 917,96 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	490,60 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	8 345,86 \$	8 345,86 \$
Total:	681 136,82 \$	681 136,82 \$
Chèque #8621 de novembre annulé	(17 723,40) \$	(17 723,40) \$
Chèque #8612 de novembre annulé	(14 872,85) \$	(14 872,85) \$
Total:	648 540,57 \$	648 540,57 \$
Salaires		
5 décembre 2019	6 703,84 \$	6 703,84 \$
12 décembre 2019	8 443,20 \$	8 443,20 \$
19 décembre 2019	12 143,43 \$	12 143,43 \$
26 décembre 2019	6 331,15 \$	6 331,15 \$
31 décembre 2019	10 187,43 \$	10 187,43 \$
Total des salaires	43 809,05 \$	43 809,05 \$
TOTAL:	692 349,62 \$	692 349,62 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2
Résol. 20-008

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 novembre 2019;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 novembre 2019 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 20-009

AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS À LA VILLE DE ROBERVAL POUR 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur-général et secrétaire-trésorier à effectuer le versement de la quote-part 2020 à la Ville de Roberval, en deux versements, selon l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence.

Dépenses d'opération et d'administration.....	127 587 \$
Dépenses en immobilisations	1 599 \$
Total.....	129 187 \$

1 ^{er} paiement.....	le 1 ^{er} février 2020;
2 ^e paiement.....	le 1 ^{er} août 2020.

ACCEPTÉE

2.4
Résol. 20-010

AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DOMAINE-DU-ROY POUR 2020

ATTENDU QUE les quotes-parts à verser à la MRC du Domaine-du-Roy sont dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les versements des quotes-parts à la MRC du Domaine-du-Roy selon les dates d'échéance de la facturation annuelle de 2020 au montant total de 331 123,60\$.

ACCEPTÉE

2.5
Résol. 20-011

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME INFORMATIQUE POUR 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien du système informatique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une continuité des systèmes informatiques;

ATTENDU la proposition de PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le contrat d'entretien et de soutien du système informatique proposé par PG Solutions et ce au coût de 12 607,02\$ taxes incluses.

ACCEPTÉE

2.6

AUTORISATION D'UTILISER LA MARGE DE CRÉDIT, EMPRUNT TEMPORAIRE POUR 2020

Résol. 20-012

ATTENDU QU'il est possible que la Municipalité de Lac-Bouchette ait besoin d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire, pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 1098 du Code municipal du Québec permet aux Municipalités de le faire par résolution;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et du Canada a octroyée une aide provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2014 à 2018 pour un montant 484 371\$;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 a été reconduit pour un nouveau montant de 895 374\$;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé des travaux en fonction de ces sommes;

ATTENDU QUE la municipalité est en attente de recevoir le remboursement de la taxe sur l'essence soit 2014 à 2018 et 2019 à 2023 pour un montant de 1 379 745\$ donc les premiers remboursements prévus le 15 mars pour la 2014 à 2018 de 484 371\$ et 2019 à 2023 selon les modalités du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité doit supporter ces montants et doit effectuer un emprunt temporaire en attendant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à utiliser la marge de crédit et à effectuer un emprunt temporaire au montant de 800 000\$, pour toute l'année 2020, selon les besoins de la Municipalité;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

2.7

Résol. 20-013

TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux d'intérêts et de pénalité pour les comptes de taxes et autres comptes à recevoir non payés à l'échéance de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêts à charger ou à rembourser aux contribuables sur les arrérages de taxes et autres comptes à recevoir soit fixé à **10%** par année pour l'année 2020;

QU'une pénalité non remboursable équivalente à **5%** par année soit chargée sur tout compte de taxes et comptes à recevoir autres pour l'année 2020.

ACCEPTÉE

2.8

Résol. 20-014

RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES BUDGÉTÉES ET INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est plus pratique de procéder à l'acceptation des dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le Code municipal permet une telle procédure et que le conseil juge à propos de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Lac-Bouchette autorise les dépenses budgétées et incompressibles au montant de 2 155 476\$ pour l'année 2020.

ACCEPTÉE

2.9

Résol. 20-015

DEMANDE DU COMITÉ CULTUREL LAC-BOUCHETTE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement en 2020 d'une aide financière au montant de 2 500\$ déjà réservée dans le budget de 2020 au Comité culturel.

Que le versement sera fait sur présentation d'un bilan de la subvention 2019.

ACCEPTÉE

2.10

Résol. 20-016

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-THOMAS D'AQUIN, DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une subvention de 1 000\$ à la Fabrique pour la saison hiver 2019-2020. Ce montant est versé pour aider au déneigement.

ACCEPTÉE

2.11 RENOUELEMENT D'ADHÉSION CULTURE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Résol. 20-017

ATTENDU QUE le conseil municipal désire favoriser l'accessibilité à la culture aux citoyennes et citoyens de la municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean est responsable de la réalisation d'activités culturelles sur place ou dans les lieux culturels de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec Culture Saguenay-Lac-St-Jean pour un montant de 100\$ qui couvre l'année 2020 pour ainsi profiter d'activités culturelles sur place ou dans les lieux culturels de la région.

ACCEPTÉE

2.12 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB PASSE-PARTOUT

Résol. 20-018

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 200\$ au Club Passe-Partout pour leur aider à entretenir les sentiers.

ACCEPTÉE

2.13 AUTORISATION DE PAIEMENT – MAGÉCO LMG

Résol. 20-019

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 12 décembre 2019 au montant de 27 130,91\$ taxes incluses pour le remplacement des infrastructures de la rue Principale à Magéco LMG;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

2.14 AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE GÉOS

Résol. 20-020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 30 novembre 2019 au montant de 1 494,68\$ plus taxes pour les travaux de construction du garage à Groupe Géos;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

2.15
Résol. 20-021

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION MG

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des travaux de construction du garage, et ce, pour un montant incluant les taxes de 143 776,24\$ à Construction MG Inc.;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

2.16
Résol. 20-022

AUTORISATION DE PAIEMENT – ENVIRONNEMENT CA

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des travaux de caractérisation écologique pour la construction d'une rampe de mise à l'eau et ce, pour un montant incluant les taxes de 2 845,63\$ à Environnement CA.

ACCEPTÉE

2.17
Résol. 20-023

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AVENIR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des travaux de remplacement d'infrastructure d'aqueduc et égouts, et ce, pour un montant incluant les taxes de 110 549,77\$ à Construction de l'Avenir;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

3.1
Résol. 20-024

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2020

ATTENDU l'importance du programme d'emplois d'été Canada pour nos jeunes étudiantes et étudiants;

ATTENDU l'intérêt de ce programme et les besoins importants pour notre municipalité notamment au bureau d'information touristique et à l'organisation des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay à présenter une demande à Emploi d'été Canada au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE la personne ressource pour le projet soit M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage, par son représentant, à assumer la part des coûts qui lui revient.

ACCEPTÉE

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 ACCEPTATION DU PERMIS D'INTERVENTION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR ET D'URGENCE SUITE À DES BRIS SUR LE RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résol. 20-025

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige que la Municipalité ait un permis d'intervention pour des travaux d'entretien mineur et d'urgence suite à des bris sur leurs tronçons de chemin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte les clauses du permis d'intervention soumis par le ministère des Transports;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE DE L'ENTREPRISE EXCAVATION RÉNOVATION DROLET POUR L'AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 1CO

Résol. 20-026

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de l'entreprise Excavation Rénovation Drolet pour l'ajout d'un usage dans la zone 1co;

ATTENDU QUE la demande consiste à ce que la Municipalité autorise un usage de réparation de machineries lourdes afin de pouvoir réparer des machineries forestières dans son nouveau garage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Excavation Rénovation Drolet et de modifier la grille des spécifications afin d'ajouter l'usage du groupe industriel 3 g).

QUE M. Drolet devrait entourer le terrain d'une zone tampon d'arbres de hautes tiges telle que spécifié dans le règlement;

QUE M. Drolet devra installer une clôture dans les aires d'entreposage extérieur.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PARC DOYON

Résol. 20-027

ATTENDU QUE la Municipalité désire terminer l'aménagement du parc pour enfants sur le terrain au 200, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de M. Stéphane Audet, paysagiste pour la réalisation de l'aménagement du parc pour enfants sur le terrain de l'ancien hôtel Doyon au coût de 79 663,95\$ plus taxes.

ACCEPTÉE

11. VARIA

Aucun item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 20-028

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19 h 42.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

